

Le 17 Septembre 2014

ND
2014-895

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 1^{er} SEPTEMBRE 2014**

Le Maire : J'ai le pouvoir de Delphine Chavagné pour Wilfrid Dubois, de Mireille Grosjean pour Jeannine Outin, de Max Armanet pour moi-même, de Laurent Cervoni pour Régis Lehot.
Y a-t-il d'autres pouvoirs ?

M. Plattier : M. Luquet est parti chercher le pouvoir de Mme Schemla.

Le Maire : On va lui laisser quelques minutes.

M. Plattier : Il arrive.

Le Maire : On va fixer le bureau. Il est prévu que le Maire préside le bureau avec les deux Conseillers les plus jeunes et les plus âgés qui sont Jean-Pierre Auger et Jeannine Outin et David Revert et Stéphanie Fresnais. Donc lorsque M. Luquet sera revenu, nous procéderons à l'élection.

J'ai trois candidatures : une liste de Mme Schemla, M. Plattier, M. Luquet.

Une liste du Docteur Lehot, de Mme Guillon et de M. Cervoni.

Une liste de moi-même : Sylvie de Gaetano, Richard Zivacco, Jeannine Outin, Alexandre Moustardier, Pascale Cordier, David Revert, Dominique Poidevin, Emmanuel Guillet, Pascale Blassel, Max Armanet, Delphine Chavagné, Wilfrid Dubois, Evelyne Duchange, Jean-Pierre Auger, Véronica Thimon, Didier Quenouille, Stéphanie Fresnais, François Briard et Mireille Grosjean.

Les services ont préparé des copies des bulletins de vote, on peut peut-être les distribuer à tous les Conseillers. Que les Conseillers ayant un pouvoir n'oublient pas de voter deux fois.

J'ai un pouvoir supplémentaire de Mme Schemla pour M. Luquet.

Je vais donc appeler chaque Conseiller et M. Linot va se déplacer avec l'urne pour qu'il puisse voter.

Liste « Cardon »
Liste « Schemla »
Liste « Cardon »
Liste « Cardon »
Liste « Cardon »
Liste « Lehot »
Liste « Cardon ».

Le Maire : Donc j'ai trois bulletins en faveur de la liste « Schemla ». Vingt et un bulletins en faveur de ma liste et trois bulletins en faveur de la liste du Docteur Lehot.

Les services, grâce à la calculatrice mise à la disposition par la Préfecture, vont donner la liste des quinze candidats élus et des cinq suppléants.

Les quinze titulaires sont :

Christian Cardon
Sylvie de Gaetano
Richard Zivacco
Jeannine Outin
Alexandre Moustardier
Pascale Cordier
David Revert
Dominique Poidevin
Emmanuel Guilet
Pascale Blassel
Max Armanet
Delphine Chavagné
Wilfrid Dubois
Elisabeth Schemla
Régis Lehot

Les cinq suppléants sont :

Evelyne Duchange
Jean-Pierre Auger
Véronica Thimon
Didier Quenouille
Stéphanie Frenais.

Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ou des observations particulières. Docteur Lehot ?

M. Lehot : Malgré le vote qui avait été annulé par la Préfecture la dernière fois, les rapports n'étaient pas identiques puisqu'en fait on avait reçu par liste, j'étais élu avec Martine Guillon et Elisabeth Schemla était élue avec M. Plattier, je crois.

Le Maire : C'est normal parce qu'il y avait des absents dans nos rangs sans pouvoir.

M. Lehot : D'accord.

Le Maire : Alors que là nous avons la totalité de l'effectif avec des pouvoirs.

M. Lehot : OK.

Le Maire : C'est la raison pour laquelle il y a cette différence.

M. Luquet : M. le Maire, il faudra prévenir la Préfecture parce que Mme Schemla comme Mme Guillon sont déjà inscrites sur le fichier de la Préfecture.

Le Maire : Sont déjà inscrites ?

M. Luquet : Sont déjà présentes sur les fichiers de la Préfecture. Donc il faudra leur signaler.

M. Lehot : Ils n'ont pas annulé l'élection des délégués lors du dernier Conseil.

Le Maire : Ecoutez, le Tribunal Administratif a fait son métier. La Préfecture nous a dit de réunir le Conseil Municipal aujourd'hui à 18 heures – ce que nous avons fait – la Préfecture va faire son métier, on va lui signaler cette anomalie provisoire.

La séance est levée. Je vous remercie. Les membres du bureau doivent signer.